

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Isabelle Cormier	Numéro de permis 731007	Date d'inspection Le 02 avril 2025	
Nom de l'établissement Halte scolaire nature ludique - École Notre-Dame		Numéro de téléphone (506) 740-3228	
Adresse 99 rue Martin Edmundston NB E3V 2M7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Pascale Dumont-Levesque		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma visite en après-midi, la garderie éducative rencontre les exigences de la Loi Service à la petite enfance et ses règlements sur les permis en fonction du ratio, de l'alimentation, des médicaments (aucun), de l'aire de jeu intérieur (matériels et équipement), de la routine quotidienne, des exigences d'affichage et mise à jour des dossiers pour les membres du personnel.
Observation de la collation fournie par les parents.
Certains enfants vont à l'extérieur lors de ma visite.

original signé par
Pascale Dumont-Levesque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 03 avril 2025

Date

original signé par
Isabelle Cormier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 03 avril 2025

Date